



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC ***
LIGUE DU POITOU - CHARENTES

COMITE DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME (CD17)

Siège Social : 16 rue Pierre Dornic, 17700 Surgères

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
des Membres du Bureau
DU COMITE DIRECTEUR
ROCHEFORT, le 31 janvier 2011**

Excusés : Agnès Thomas, Cyrille Ospel, Michel Armengol, Régine Tantin-Brotreau

Absents : MM. Ruault, Jacquiri, Audonnet, Pateux, Tourneur

Ordre du jour : selon convocation

La Présidente accueille les participants et ouvre la séance à 19 h 45 et fait un bref compte rendu de sa réunion avec Hervé Gouineaud, DDCS « diagnostic de la filière tir à l'arc.

Un bilan a été fait concernant :

→ le développement

Bussac 12 h du 21 au 24 juin,
Pons 18 h du 2 avril au 27 mai
Mosnac 72 h du 22 juin au 1er juillet
total : 102 heures

- la pratique du tir à l'arc dans le département** : 24% de femmes et 48 % de jeunes.
Création de 2 clubs : Macqueville et Saint Sulpice de Royan.
- Le travail de Déborah Courpron** : a un contrat à temps partiel de 30 % avec le CD17 mais travaille aussi pour les clubs d'Aulnay et de Surgères.

Concernant le projet de développement, une réflexion est à l'étude au niveau du département. Hervé Gouineaud a précisé que dans un premier temps il faudrait un « protocole d'accord pour un

projet associatif» entre les clubs et le CD. Celui-ci serait tête de réseau pour la réalisation des projets mais avec validation des clubs.

Les clubs doivent être associés au développement notamment par l'ADS, qui a la fin d'une action, pourrait inviter les clubs voisins pour présenter le club et en faire la promotion.

La DDCS insiste pour le développement sur la piste du PEL qui pourrait être une mission du CD à la place des clubs qui manquent de temps et de moyens. Déborah Courpron est chargée de contacter L'USEP pour voir comment mener une action dans le département (cf. escrime).

Dossier CNDS : Plancher d'attribution des subventions pour les clubs : 750 €. Les clubs qui ne diront pas ce qu'ils font perdront le bénéfice des subventions.

S'agissant des arguments pour la constitution du dossier de subvention, donner la priorité à des zones en difficultés. Le tir à l'arc en milieu rural n'est pas vraiment concerné car il s'adresse à des personnes en situation difficile. Penser au développement durable, par exemple : recyclage des flèches, des cibles 3D.....

Priorités du CD :

- accompagnement PEL pour la saison 2011-2012
- Déborah Courpron : prises en charge des modules « éducatifs » 1 200 €/module
- aide pour les archers et les équipes de haut niveau
- formations, stages....

Le CD est là pour porter les projets.

Synthèse du questionnaire du CE adressé aux Présidents de Club : (fait par Philippe Chassard)

16 clubs sur 20 ont répondu à notre questionnaire, cela représente 80 % des clubs et 92 % des archers. Bien que certaines réponses soient incomplètes ou succinctes il en ressort des éléments notoires.

Concernant la salle d'entraînement, 62% sont satisfaits, par contre pour 12 % elle est trop petite, pour 12 % le local de stockage est soit manquant soit insuffisant, trop ancien ou en travaux pour les autres.

Pour 62 % les créneaux horaires sont suffisants contre 38 %, et l'équipement est correct pour 81%, en général il est fixe.

Un seul club ne possède pas de terrain, par contre pour 4 il est inadapté, mais disponible en

permanence et bien équipé ; il y a plus souvent des problèmes de locaux annexes, comme pour l'administration (La moitié seulement en possède).

75% des associations possèdent un site internet, mais seulement la moitié une adresse spécifique de courriel.

Donc structurellement il n'y a pas de soucis pénalisant sauf pour 2 clubs qui seraient limités.

Concernant les relations avec la commune, tout va bien. Dans le recrutement des bénévoles nous ne sommes pas tous à égalité et 20 % des licenciés semblent le pourcentage idéal pour tous.

En initiation un seul club n'a pas assez de matériel, le souhait serait plus tourné vers du matériel de progression. Aucun club n'a de besoin en ciblerie sauf pour les 3D, mais c'est aussi les + coûteuses.

Sur la participation en compétition, satisfaction globale (62%).

Pour les cadres techniques 50% des clubs ont des besoins en entraîneurs, arbitres, arbitres jeunes, pas forcément les mêmes clubs

Nous n'avons pas retenu de suggestion particulière, le problème principal étant financier, avec des besoins de cadres et de créneaux horaires, les objectifs sont différents mais pas en opposition, peu d'engagement sur l'expérience à partager. 70% de satisfaction sur les actions du CD17, une grande diversité sur les attentes, mais une convergence vers l'accompagnement technique.

Pas d'observation particulière de la part des Présidents de Club présents.

Jean Bégué : dans le cadre des attentes du CD, propose de faire un regroupement des besoins notamment pour les petits clubs qui ont les mêmes problèmes. Lors de la réunion du CROS, il a été beaucoup évoqué la mutualisation des moyens. Les subventions communales seront données aux associations et mutualisées.

Thierry Rossignol : Lors des regroupements il faut que chaque club s'engage dans un même projet et qu'il prenne ses responsabilités. La Présidente lui confirme que les frais occasionnés par la réorganisation des pas de tir extérieur rentrent dans le dossier CNDS.

La Présidente rappelle que le projet associatif doit être réalisé par les clubs sinon les subventions ne seront pas attribuées. Exemple d'actions qui peuvent faire partie d'un projet associatif sur 4 ans : le sport au féminin.

PROPOSITIONS DU CD :

Le CD 17 se positionne en tant que tête de réseau des clubs de tir à l'arc du département et pour cela propose de mettre en oeuvre :

- le « développement » pour et avec les clubs. En effet, les clubs n'ont pas forcément de temps, ni les effectifs nécessaires pour réaliser des PEL ou des plans d'accompagnement. L'ADS y participera autant que de besoin.
- l'organisation de stages théoriques ou techniques pour la progression des archers
- l'encadrement des jeunes espoirs par des regroupements (Equipe départementale)
- l'organisation de la communication autour de notre sport : élaboration de dossiers de presse avec les différentes disciplines
- la prise en charge des frais de déplacement des archers en formation cadre (entraîneurs, arbitres)
- l'organisation de challenges départementaux (Indina Trophée, Challenge par équipe) afin de favoriser les rencontres inter-clubs et de faire se rencontrer les archers dans des conditions différentes de celles des concours qualificatifs : rencontres festives.
- Soutenir les clubs en montant des dossiers communs de demande de financement au niveau de la DDCS
- aide CNDS spécifique pour les clubs en D1 pour cette année seulement (Périgny - Rochefort)

Geneviève Freund précise que ces propositions ne sont pas exhaustives et discutables et que le CD attend les propositions des Présidents de Club. Le CD ne rédigera pas de plan de développement cette année mais proposera « un protocole d'accord ».

Les Présidents de club présents sont d'accord avec les propositions de la Présidente.

Concernant les stages, Geneviève Freund précise que le CD se doit d'en proposer même si les archers ne veulent pas se déplacer. Sur ceux que le CD a organisés les retours ont été bons, il s'agit notamment d'un problème de calendrier à examiner.

Regroupement des jeunes : 4 jeunes archers ont participé au stage organisé à Boyardville.

Thierry Rossignol observe que les parents sont réticents pour les emmener en compétition.

Gérard Léchelon précise qu'il emmène les jeunes le samedi et qu'il faut aussi les amener le dimanche, cela fait lourd. Il suggère qu'en faisant passer les flèches, les jeunes seraient qualifiés dans les clubs et on pourrait ainsi les emmener le dimanche en concours avec les autres archers. Il faut faciliter l'accès au concours des jeunes.

Ludovic Reynaert indique que les jeunes ne veulent pas participer au concours en raison du stress.

Jérôme Pitor signale que les jeunes aiment rester entre eux.

Courrier reçu de La Tremblade concernant une demande de subvention pour l'aménagement du terrain extérieur en raison des nouvelles distances. Philippe Chassard indique le prix d'une cible, fixe : 1 500 €.

Le club de Surgères demande s'il était possible de "mutualiser" l'achat de cible et de se les partager pour les concours. Mais il y a un problème de stockage (qui a de la place pour stocker des cibles ?) et de transport pour chaque club pour récupérer les cibles lors de concours. Philippe Chassard donne le prix pour 1 cible : 660 €.

Question diverses

Indiana Trophée et Challenge : Michel Grosjean propose de faire la finale Indiana Trophée le dimanche de la Pentecôte et le Challenge le lundi.

La Présidente fait appel à un club volontaire pour l'organisation de ces concours.

La Présidente lève la séance 21 h 20 et invite les participants à participer au pot de l'amitié.

La Secrétaire



Fernande Mattéra

La Présidente



Geneviève Freund